

Coronavirus : Le Crédit Agricole prend des mesures d'accompagnement de ses clients.

Paris, le 6 mars 2020.

Le Groupe Crédit Agricole prend des mesures ciblées pour accompagner ses clients Entreprises et Professionnels, dont l'activité serait impactée par le Coronavirus. Ces mesures visent à rechercher, au cas par cas, avec nos clients, les solutions adaptées à leur besoin de trésorerie :

- permettre de reporter jusqu'à 6 mois les remboursements des crédits ;
- mettre en place une procédure accélérée d'accord de crédit en moins de 5 jours pour les situations les plus urgentes ;
- supprimer les pénalités et les coûts additionnels des reports d'échéance et de crédit des clients ;
- accélérer les modalités de prises en charge des demandes d'indemnités des clients assurés.

Dominique Lefebvre, Président du Groupe Crédit Agricole, a déclaré « Le groupe Crédit Agricole, premier financeur de l'économie française, est mobilisé pour aider les Entreprises et les Professionnels à traverser cette période. Etre à leur côté, les aider à faire face, c'est faire la preuve de notre utilité et de notre raison d'être : Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac + 33 1 43 23 50 87
Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa